Chambre de commerce suisse en France : 56 assemblée générale : 16 mai 1974

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **54 (1974)**

Heft 2

PDF erstellt am: **26.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

56e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

16 Mai 1974

La Chambre de commerce suisse en France a tenu le 16 mai 1974 sa 56e Assemblée Générale, sous la présidence de M. Georges E. Reymond et en présence de Son Excellence M. Pierre Dupont, Ambassadeur de Suisse en France.

Après lecture du rapport annuel, des rapports du trésorier et des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale a approuvé les comptes et donné décharge au Conseil d'Administration de sa gestion.

Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 1973

L'année 1973 s'annonçait, à son début, sous un jour relativement favorable. Les gouvernements européens, polarisés par la lutte contre l'inflation, avaient pris une série de mesures compatibles avec leurs politiques nationales.

Au sein de la Communauté, on ressentait la nécessité d'une certaine harmonisation, mais l'absence de véritable coordination à l'échelle communautaire empêchait sa réalisation.

Les dispositions prises devaient toutefois se révéler insuffisantes pour juguler la vague d'inflation, qui allait toucher un nombre toujours plus important de pays à un degré très élevé.

Le désordre monétaire international, qui va de pair avec l'inflation, allait également s'aggraver au cours de l'année. Les nouvelles dévaluation du dollar et réévaluation du mark allemand, la flottaison du franc suisse, pour ne citer que ces trois exemples, allaient entraîner le processus, désormais classique, des réactions en chaîne.

Depuis le début de l'année, la hausse continuelle de l'ensemble des matières premières, les réajustements du prix du pétrole brut avaient été considérés comme des conséquences des troubles enregistrés sur les marchés des changes, auxquels s'ajoutait une demande accrue.

Et puis survint la guerre du « Kippour », où fut brandie pour la première fois la menace du pétrole. Cette arme, que d'aucuns avaient placé sur le seul plan psychologique, allait rapidement se révéler efficace, par les sévères mesures de restrictions décidées par les États arabes producteurs puis par le relèvement massif du prix du pétrole brut.

La crise pétrolière marquait d'une empreinte de pessimisme la fin de 1973. Jamais la prospérité des économies industrielles n'avait paru dépendre autant d'un seul produit soumis à la discrétion d'un nombre très limité de pays.

Les pénuries artificielles ainsi créées ont eu immédiatement un effet inflationniste important, par le relèvement des tarifs et des coûts induits par la crise. Les prix relatifs de l'ensemble des ressources énergétiques se trouvent remis en cause, ainsi que le coût des matières de base pour certaines branches industrielles, comme la chimie ou le textile.

1973 aura à nouveau fait clairement apparaître combien l'interdépendance des économies rend illusoire la protection d'un pays face à la récession ou l'inflation si les autres nations n'agissent pas dans le même sens. L'avenir très proche constituera donc un test sur la réalité de l'union européenne, comme sur les capacités de la technologie occidentale à élargir ses sources d'énergie.

ÉCONOMIE FRANÇAISE

1972 avait été l'année où le Produit National avait atteint 1 000 milliards de francs. 1973 a été l'année où l'indice de la production industrielle a atteint le niveau 200, ce qui correspond à un doublement en dix ans.

Le volume de la production intérieure brute a été supérieur de 6,6 % à celui de 1972. Cette croissance est due en grande partie à une nette progression sur les marchés étrangers. L'excédent de la balance commerciale française s'est élevé à 6,7 milliards de francs.

Après quelques hésitations en début d'année, et en dépit de prévisions pessimistes, les investissements des entreprises se sont fortement accrus. Consacrant 29 % de sa production aux investissements, la France est aujourd'hui en tête des pays européens.

Cette expansion remarquable a eu en contrepartie une augmentation excessive des prix, qui a atteint 8,5 % en 1973. La baisse de certains taux de TVA avait stabilisé les prix au premier trimestre 1973. Mais dès avril, l'indice allait progresser rapidement.

Si, en moyenne, la hausse des prix n'a pas été au premier semestre supérieure en France à ce qu'elle a été à l'étranger, dès l'automne un décalage s'est amorcé à l'avantage des principaux partenaires commerciaux. La lutte contre l'inflation est donc devenue la condition de la poursuite de la croissance.

En résumé, l'économie française a offert en 1973 un contraste évident entre des réalisations en volume tout à fait remarquables et des évolutions en valeur excessives, qui ne peuvent à cet égard trouver compensation dans les difficultés analogues des autres pays industriels.

ÉCONOMIE SUISSE

L'année 1973 a été marquée par la persistance d'une haute conjoncture, caractérisée comme en 1972 par une mise à contribution très intense de l'appareil productif et une forte poussée inflationniste.

Tandis que la demande interne ressentait les effets des mesures de stabilisation, la demande externe s'est accrue à un rythme accéléré, en dépit de l'importante réévaluation de fait du franc suisse.

Bien que toutes les ressources de main-d'œuvre aient été épuisées, l'économie a pu accroître sensiblement sa production, grâce à une productivité plus élevée.

Sur le plan monétaire, la situation est demeurée agitée. L'introduction d'un double marché des changes en Italie incita les autorités suisses, le 23 janvier, à libérer le taux de change du franc. Ce flottement fut accompagné à la fois par une forte réévaluation du franc suisse par rapport à la plupart des monnaies importantes, sauf le mark, mais aussi par des fluctuations importantes du cours.

En matière de hausse des prix, la Suisse a occupé le devant de la scène en 1973. Son taux d'inflation, de fin décembre 1972 à fin décembre 1973, a atteint 11,9 % contre 6,9 % l'année précédente. Ceci malgré le dispositif de lutte contre l'inflation mis en place par le gouvernement helvétique, ce qui semble laisser une place importante aux facteurs inflationnistes d'origine extérieure.

Il faut également rappeler que le 1er avril 1973 les droits de douane sur les produits industriels en provenance de la Communauté ont subi une première diminution de 20 %, selon le calendrier fixé par les accords conclus par la Suisse avec le Marché Commun. Un deuxième abaissement de 20 % est en outre intervenu le 1er janvier 1974.

COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA SUISSE

Le commerce extérieur de la Suisse a connu, en 1973, des taux de croissance sensiblement supérieurs à ceux de l'exercice précédent, et, pour la troisième année consécutive, les exportations ont progressé plus fortement que les importations.

Les entrées ont augmenté de 13 % pour atteindre 36 588,6 millions de francs, tandis que les sorties s'accroissaient de 14,4 % pour s'élever à 29 948,3 millions de francs.

La balance commerciale a ainsi bouclé avec un solde passif de 6 640,3 millions de francs. Le taux de couverture des importations par les exportations s'est amélioré de 80,9 % à 81,9 % en l'espace d'une année.

On peut donc constater que malgré la réévaluation de fait du franc suisse, la part de la clientèle étrangère aux carnets de commande de l'industrie n'a, dans l'ensemble, pas diminué.

82,4 % des produits importés étaient d'origine européenne et 9 % venaient d'Amérique, alors que 68,5 % des exportations se répartissaient en Europe et 14,5 % en Amérique.

Comparées à celles de l'année antérieure, les importations en provenance de la CEE ont accusé une augmentation de 12,8 % alors que les exportations vers la Communauté enregistraient un accroissement de 12,3 %.

Ces hausses trouvent naturellement leur origine dans l'adhésion au Marché Commun de trois partenaires de l'AELE, le Danemark, la Grande-Bretagne et l'Irlande.

La part de la CEE dans les importations totales suisses a donc représenté 68,6 %, celle de l'AELE 9,6 %. Pour ce qui est des exportations, 45,6 % étaient destinées à la CEE et 12,5 % à l'AELE.

Les seuls échanges avec les Communautés européennes font ressortir un déficit de la balance commerciale de 11 460 millions de francs.

LES ÉCHANGES ENTRE LA SUISSE ET LA FRANCE EN 1973

Les échanges franco-suisses ont continué à marquer une expansion satisfaisante en 1973. Les exportations suisses vers la France se sont élevées à 2 647 millions de francs suisses, soit 13,6 % de plus qu'en 1972. Pour leur part, les importations françaises en Suisse ont atteint 5 117 millions de francs suisses, en augmentation de 16,8 % par rapport à 1972.

Le bilan des échanges entre la France et la Suisse fait apparaître un solde toujours plus favorable pour la France, puisque l'excédent en sa faveur a été de 2 470 millions de francs, soit un accroissement de 20,4 % par rapport à l'année précédente.

PLACE DE LA FRANCE DANS LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA SUISSE

La France reste le second fournisseur du marché suisse, avec 14 % du total des importations, derrière la République Fédérale Allemande (30,2 %). Elle précède l'Italie (9,3 %), les U.S.A. (6,4 %), la Grande-Bretagne (6,1 %) et l'Autriche (5 %).

Elle a également conservé son rang de deuxième client de la Suisse, avec 8,8 % des exportations totales, toujours derrière la R.F.A. (14 %). Elle est suivie de l'Italie (8,3 %), des U.S.A. (8,2 %), de la Grande-Bretagne (7,6 %) et de l'Autriche (6 %).

PLACE DE LA SUISSE DANS LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE

Avec 5,2 % des exportations totales françaises, la Suisse en 1973 a été le sixième client de la France, après la République Fédérale Allemande, l'Italie, l'Union Belgo-Luxembourgeoise, le Royaume-Uni et les Pays-Bas.

Elle s'est classée au septième rang de ses fournisseurs, derrière la République Fédérale Allemande, l'Union Belgo-Luxembourgeoise, l'Italie, les États-Unis, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

PRINCIPAUX PRODUITS SUISSES SUR LE MARCHÉ FRANÇAIS

Principaux produits exportés par la Suisse à destination de la France en 1973, avec leur pourcentage d'augmentation par rapport à 1972 (en millions de francs suisses).

	Millions de F.S.	Pourcentage d'augmentation
Machines et appareils non-électriques	662,6	+ 15,3 %
Produits chimiques organiques	427,7	+ 1,3 %
Bijouterie, métaux précieux	175,6	+ 12,0 %
Machines et appareils électriques	147,9	+ 22,0 %
Articles de librairie	137,7	+ 2,4 %
Instruments et Appareils	134,6	+ 20,6 %
Horlogerie	126,3	+ 14,5 %
Couleurs, encres	114,1	+ 27,7 %
Textiles	103,0	+ 28,0 %
Produits laitiers	66,5	+ 6,7 %

PRINCIPAUX PRODUITS FRANÇAIS SUR LE MARCHÉ SUISSE

Principaux produits français importés de France par la Suisse en 1973, avec leur pourcentage d'augmentation par rapport à 1972 (en millions de francs suisses).

	Millions de F.S.	Pourcentage d'augmentation
Combustibles	684,5	+ 38,6 %
Fer et Acier	474,7	+ 15,9 %
Textiles	439,9	+ 10,1 %
Véhicules routiers	392,4	— 3,0 %
Machines et appareils non électriques	334,0	
Céréales	286,8	+ 55,6 %
Boissons	250,9	+ 28,0 %
Produits chimiques organiques	180,7	+ 17,0 %
Bijouterie	140,8	+ 16,0 %
Machines et appareils électriques	125,5	+ 23,0 %

SERVICE DES RELATIONS COMMERCIALES

Le développement des échanges franco-suisses s'est naturellement traduit par une demande accrue de recherches de représentants ou de représentations. Les demandeurs comprennent notre souci de déterminer préalablement le cadre et les moyens de notre action, afin de donner à celle-ci la plus grande efficacité.

Nous avons également assisté un certain nombre d'entreprises suisses pour leur fournir les contacts nécessaires au développement de leur commerce avec la France.

Nous avons poursuivi notre effort sur le plan de la documentation pour répondre aux demandes de toute nature qui nous sont adressées, sur les marchés français et suisse.

Enfin, la Compagnie, grâce à l'appui de l'Office suisse d'expansion commerciale et de l'Office national suisse du tourisme, a pu être présente aux foires de Lyon et de Marseille dans des stands d'information.

SERVICE JURIDIQUE

Sur le plan juridique, la Compagnie a poursuivi le développement des services qu'elle met à la disposition de ses adhérents. Dans le domaine du recouvrement de créances, 380 mandats nous sont actuellement confiés envers des débiteurs français ou suisses.

Par ailleurs, nous avons été fréquemment consultés sur des questions de droit des sociétés suisse et français, de droit fiscal, notamment dans le domaine de la Convention franco-suisse pour éviter les doubles impositions.

SERVICE DES PUBLICATIONS

Revue économique franco-suisse

L'organe officiel de la Compagnie, dont la rédaction est soumise à l'avis d'une Commission composée de journalistes et de professionnels de l'édition, a consacré ses quatre numéros aux thèmes principaux suivants :

— les liaisons entre la France et la Suisse,
— l'Énergie,
— les Mass media,
— Paris.

La Commission des Publications souhaite donner à la Revue un caractère économique plus prononcé, au moyen de rubriques régulières faisant le point trimestriellement sur les économies suisse et française.

Bulletin hebdomadaire d'information

Le Bulletin hebdomadaire, de par la fréquence de sa parution, permet d'apporter à ses abonnés un condensé d'informations susceptibles de leur être utiles dans le courant de leurs échanges.

MANIFESTATIONS

8 mars : Visite de la fabrique de jouets NOREV, à Villeurbanne, organisée par notre Section « Rhône-Alpes et Centre ».

2 mai : Visite des installations portuaires de Dunkerque et d'Usinor, Réception par le Port Autonome et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dunkerque.

3 mai : Assemblée Générale de notre Section « Rhône-Alpes et Centre », suivie d'un dîner-conférence à l'issue duquel M. Pierre-André Couste, Député du Rhône, Président-Directeur Général de Lumière S.A., présenta un exposé sur les problèmes européens.

4 mai : Assemblée Générale de notre Section de « Marseille et du Sud-Est », et visite de l'Observatoire de Saint-Michel de Provence.

17 mai : 55e Assemblée Générale de la Compagnie suivie d'un dîner-conférence au cours duquel Monsieur l'Ambassadeur Paul Jolles, Directeur de la Division Fédérale du Commerce, traita de « la politique commerciale de la Suisse dans les nouvelles perspectives de l'économie mondiale ».

19 juin : Déjeuner à Marseille, présidé par Monsieur Georges E. Reymond.

21 juin : Visite des roseraies Gaujard à Feyzin, organisée par notre section « Rhône-Alpes et Centre ».

19 et 20 octobre : Voyage d'étude en Bourgogne, en liaison avec la Chambre française de commerce et d'industrie en Suisse, comportant la visite des Usines Kodak et Saint-Gobain à Chalon-sur-Saône, une réception par la Chambre de commerce et d'industrie de Chalon-sur-Saône, un dîner aux Bastions des Hospices de Beaune.

8 novembre : Réunion d'information à Lyon, où Monsieur Xavier de Boccard présenta un exposé sur les liaisons Rhône-Alpes - Suisse.

5 décembre : Déjeuner-débat à Marseille.

Ces diverses activités ont naturellement constitué la tâche quotidienne des permanents de la Compagnie. Ceux-ci, en liaison avec la Commission commerciale et d'expansion, ont également poursuivi l'approche de problèmes d'intérêt général.

C'est ainsi que la Chambre a élaboré un projet de stand audio-visuel qui pourrait présenter dans certaines manifestations commerciales françaises une image de la Suisse d'aujourd'hui et de ses problèmes. Les diverses instances concernées par ce projet se prononceront prochainement sur les possibilités de le concrétiser.

La Compagnie a participé activement à un certain nombre d'actions, en Suisse comme en France, pour favoriser le développement de la coopération technique entre entreprises des deux pays. Nous nous sommes efforcés de coordonner nos démarches avec celles de tous les intéressés, avec lesquels le dialogue est maintenant plus largement ouvert.

ADMINISTRATION DE LA CHAMBRE

Les membres de notre Conseil d'Administration, au cours de la réunion du 10 avril 1974, ont rendu hommage à deux de leurs membres d'honneur, décédés récemment : Messieurs Carl J. Burckhardt, membre de l'Institut, ancien ministre de Suisse à Paris; Kurt Waldmann, membre fondateur de notre Compagnie.

Le Conseil d'Administration s'est réuni en 1973 deux fois à Paris et une fois à Neuchâtel, répondant, dans ce dernier cas, à l'invitation de Monsieur Gérard Bauer, Président de la Fédération Horlogère.

Le Bureau du Conseil a siégé onze fois et les deux commissions de notre Compagnie se sont régulièrement réunies.

L'Assemblée Générale de ce jour doit prendre congé de ceux de nos collègues dont le mandat arrive à expiration après neuf ans de présence parmi nous. Il s'agit de

MM. Charles Amiet,
Émile Fehr.

Monsieur Xavier de Boccard, dont le mandat de Président de la Section Rhône-Alpes et Centre vient à expiration, quitte donc aussi notre Conseil.

Monsieur Jean-Pierre Grether, Directeur chez Brown, Boveri et Cie, Baden, nous a demandé d'accepter sa démission, étant donné la restructuration du groupe auquel il appartient.

Nous tenons à exprimer à ces collègues toute notre gratitude pour l'aide qu'ils nous ont apportée au cours de leurs mandats successifs et les remercier également de l'amitié qu'ils ont témoignée à notre Compagnie et aux membres de son Conseil.

Nous tenons à dire à Monsieur Xavier de Boccard combien nous avons apprécié son efficace action à la tête de la dynamique section de Lyon.

Votre Conseil vous propose aujourd'hui de réélire les administrateurs suivants dont le mandat vient à expiration :

MM. Edmont Chalut,
André Clemmer,
François Émery,
Pierre-Yve Gentil,
Bertrand Maus,
Rodolphe de Planta,
Walter Rotach.

Il soumet également à vos suffrages la réélection de nos anciens collègues :

MM. Pierre Gschwind,
Jean-François Lindt,
Christian de Pourtales,
Bertrand Vernes,
Robert Vernay,

et il nous est agréable de leur dire ici combien nous sommes heureux de les voir nous rejoindre à nouveau.

Notre Conseil a aussi pensé qu'il devait se compléter par l'élection d'hommes ayant des activités dans des domaines différents et il recommande à vos suffrages l'élection des personnalités suivantes :

MM. Théo Ballmer, du Studio Ballmer, Bâle,

Jakob Kaegi, Directeur Général de la Compagnie de Construction Mécanique Sulzer,

Alfred Sulzer, Président de la Handelsbank, Zurich et Administrateur de plusieurs importantes sociétés.

Nous vous proposons également de ratifier l'accession à notre Conseil de Monsieur André Dufour qui a bien voulu accepter d'assumer le mandat de Président de la Section Rhône-Alpes et Centre, à l'issue de l'Assemblée Générale de cette dernière qui se tiendra demain à Lyon.

Nous souhaitons, une fois de plus, pouvoir intensifier les relations entre nos administrateurs, qui viennent d'horizons professionnels différents, et provoquer ainsi de leur part des suggestions nouvelles allant dans le sens d'une intensification des activités de notre Compagnie.

Nos relations avec l'Ambassade de Suisse en France nous ont permis d'améliorer encore nos contacts et nos échanges d'idées et il nous est un agréable devoir d'exprimer à Son Excellence Monsieur Pierre Dupont, Ambassadeur de Suisse en France, notre très vive gratitude pour l'esprit de coopération efficace et sympathique qu'il a manifesté sans relâche, en lui demandant de bien vouloir transmettre à ses principaux collaborateurs et notamment à Monsieur le Conseiller d'Ambassade Ernest Bauermeister, tous nos sentiments de sincère reconnaissance.

Nous savons que nos rapports doivent encore s'intensifier et nous sommes certains que nous trouverons toujours auprès d'eux l'accueil et l'appui qu'ils nous ont jusqu'ici si largement réservés.

Grâce à l'activité des membres du Comité et des permanents de notre Section Rhône-Alpes et Centre et de Marseille et du Sud-Est, notre Compagnie est restée efficacement présente dans ces régions, malgré les difficultés croissantes auxquelles se heurtent de plus en plus des organismes comme le nôtre. Nous les remercions tous très vivement de l'appui qu'ils nous ont apporté.

Nos collaborateurs au Siège n'ont pas ménagé, eux aussi, leur peine et, grâce à leur dévouement, notre Compagnie a pu, dans des conditions satisfaisantes, répondre aux problèmes qui nous ont été soumis.

Nous leur exprimons donc tous nos remerciements particulièrement sincères pour l'action menée dans l'intérêt de notre activité au service des relations économiques franco-suisses.

Nous tenons également à dire toute notre appréciation à Monsieur Gion Clopath qui a assumé de janvier 1972 à fin février 1974 les fonctions de Secrétaire Général de notre Compagnie, et qui s'est acquitté avec compétence et dévouement des charges qui lui ont été confiées.

Relations franco-suisses sous le signe de l'approfondissement

Allocution de M. Georges E. Reymond, Président de la Chambre de commerce suisse en France

L'activité économique en 1973, bonne dans l'ensemble, s'est cependant déroulée dans un climat de plus en plus lourd, l'inflation galopante ayant reçu une relance supplémentaire de la crise énergétique. L'action rapide des pays arabes producteurs, qui exceptionnellement se trouvèrent unanimes sur leurs objectifs, a donc placé les pays consommateurs dans une situation dont les conséquences ne sont pas encore toutes connues. L'exemple qui vient d'être donné risque d'être suivi progressivement par tous les pays, et notamment ceux du Tiers Monde, qui disposent dans leur sol ou sous celui-ci de matières premières indispensables aux pays développés.

Lors de son Assemblée Générale de 1972, notre Compagnie, à l'étonnement de certains de nos amis, avait, avec d'autres, évoqué les dangers d'une réaction des pays arabes et ultérieurement des autres producteurs des pays en voie de développement. La rapide et draconienne augmentation des coûts de production dans les pays consommateurs et l'arrivée sur le marché financier de montants fabuleux de dollars prouvent au monde économique occidental qu'il a, lui aussi, son talon d'Achille et qu'il vient de perdre le contrôle de certains leviers de commande. Les énormes capitaux amassés par les pays producteurs ne resteront pas indéfiniment inutilisés ou vagabonds. Peu à peu, une partie, même limitée, du capital de certaines sociétés internationales passera dans les mains de ceux qui, hier encore, semblaient être de simples et obéissants fournisseurs.

Le monde occidental subit ces nouvelles turbulences au moment même où ses partenaires font preuve d'un esprit de cohésion très fragile. La volonté répétée de puissance des États-Unis ne trouve pas la résistance souhaitable d'une Europe qui aurait dû décider d'être majeure et réussi à l'être. Ses responsables ne veulent pas encore admettre que l'unification européenne, condition essentielle à l'affermissement de la position de notre continent entre les deux Grands, est la voie qu'il faut suivre, même si elle implique, dans l'intérêt général, la nécessité de concessions mutuelles. Dans un monde où tous les pays deviennent de plus en plus interdépendants les uns par rapport aux autres, toute action et initiative fondamentales s'inscrivent nécessairement dans un contexte général.

METTRE EN VALEUR LA COOPÉRATION INDUSTRIELLE

Au plan des relations franco-suisses, 1973 a connu un développement sensible et satisfaisant des importations et des exportations dans les deux sens. Cette réussite des échanges commerciaux n'exclut cependant aucunement l'intensification et la mise en valeur d'autres formes de coopération.

Notre Compagnie a, dans cet esprit et non sans peine, poursuivi son action en faveur de la coopération industrielle entre nos deux pays. Elle a pu, dans quelques cas isolés, utilement agir en faveur de la réalisation de certains projets. Ses moyens modestes ne lui permettent pas cependant d'envisager des actions dans le genre de celles que peuvent entreprendre quelques organismes français de ses amis. Malgré cet obstacle évident, l'action doit se poursuivre en commun et les deux parties ont intérêt à coordonner toujours davantage les initiatives qui leur paraissent les meilleures.

Le Vorort de l'Union Suisse du Commerce et de l'Industrie, auquel nous avons soumis, à fin 1973, le résultat de nos propres études, vient de lancer une enquête auprès des petites et moyennes entreprises et un groupe de travail comprenant les représentants de diverses associations professionnelles pourra faire connaître, vers la fin de l'été, le bilan de cette radiographie des entreprises concernées, apprécier les chances réelles d'un développement de la coopération industrielle et déterminer ainsi l'importance éventuelle des implantations suisses en France et des accords techniques possibles entre partenaires des deux pays.

Notre Compagnie pense que de telles études et les initiatives auxquelles elles conduiraient devront aussi tenir compte, en temps opportun, du problème des frontaliers. La transhumance journalière de plusieurs dizaines de milliers de travailleurs entre la France et la Suisse est, à la longue, difficilement supportable aux plans humanitaire, social et économique. Il faudra donc rechercher des solutions permettant de procurer à cette main-d'œuvre française du travail dans un périmètre raisonnable de son domicile.

L'étroit marché de la main-d'œuvre en Suisse, qui, sauf raison imprévisible, ne saurait évoluer favorablement au cours des prochaines années, devrait donc inciter les industriels suisses à transférer certaines de leur production là où se trouvent les hommes. La troisième initiative contre l'emprise et le surpeuplement étrangers qui va être soumise au peuple suisse le 24 octobre 1974 pourrait marquer un dramatique tournant dans les possibilités de compétitivité helvétique et dans le comportement de la Suisse à l'égard d'étrangers qui lui ont apporté un précieux concours. L'entêtement des promoteurs de cette initiative entraîne ceux-ci à prendre le risque considérable de priver l'économie suisse d'une partie importante de sa main-d'œuvre étrangère, mettant ainsi en jeu le maintien de certaines entreprises et provoquant, par voie de conséquence, la mise en chômage d'ouvriers et d'employés indigènes. L'attitude de certains trublions étrangers a cependant sensibilisé un grand nombre de compatriotes, et notamment les femmes, qui pourraient être enclins à accepter cette initiative. Devant les lourdes conséquences économiques, sociales et humanitaires d'une telle mesure et les réactions inévitables de la part de certains gouvernements étrangers, tout doit être mis en œuvre, dans les plus brefs délais, afin de renseigner complètement ceux qui auront à prendre cette décision capitale afin qu'ils la rejettent.

LIAISONS, TRANSPORTS, SCIENCE

Dans le domaine des transports, l'avenir aussi doit être préparé. Qu'il s'agisse de liaisons ferroviaires, fluviales ou routières, la concertation doit être intensifiée.

Au plan des relations ferroviaires, une meilleure utilisation des voies de communication et de certaines gares-frontières doit être envisagée afin d'accélérer le trafic et de réduire sensiblement les délais de dédouanement.

Les Suisses doivent réaliser les grandes possibilités du canal du Rhône au Rhin et l'essor que l'ouverture de celui-ci et de ses raccordements donneront aux économies régionales concernées, ouvrant ainsi des possibilités d'emplois supplémentaires.

Les effets éventuels de l'ouverture du tunnel sous la Manche, auquel les principaux instituts bancaires s'intéressent, sur les transports ferroviaires et routiers en Europe seraient à étudier.

Le secteur des grands travaux devrait éventuellement permettre une coopération plus étroite entre les deux pays. La France, généralement très bien équipée, serait vraisemblablement à même d'exécuter un certain nombre d'ouvrages importants à des prix probablement plus compétitifs.

La coopération dans l'industrialisation raisonnable des pays d'Afrique noire francophones, où la France dispose encore d'un acquis incontestable, mais où le désir est réel chez les gouvernements locaux de diversifier leurs sources d'approvisionnements et leurs accords, ne semble pas illusoire sous réserve que les responsables français et suisses soient prêts à faire preuve de réalisme et de bonne volonté.

Des échanges au plan scientifique permettraient de réunir, pour des périodes suffisamment longues, deux ans par exemple, des chercheurs des deux pays dans des laboratoires et instituts de recherche, privés ou officiels en France et en Suisse. L'imagination du Français et le réalisme du Suisse, réunis dans un même creuset, devraient conduire, par synergie, à des résultats positifs. Il faut, de ce fait, envisager des échanges entre universitaires et chercheurs suisses et français et amorcer, par ce biais, une véritable coopération scientifique susceptible de catalyser la recherche et la réalisation au profit des deux pays.

Notre Compagnie, soucieuse d'efficacité, souhaite, en résumé, que toutes les possibilités importantes de coopération entre nos deux pays soient étudiées par des groupes ad hoc qui auront accès à toutes les sources d'information et la possibilité de contacts fréquents avec les responsables des domaines concernés.

Intensifier la coopération franco-suisse, c'est d'abord motiver davantage Français et Suisses à le faire. C'est ensuite tenir compte, dans un milieu défini et connu, des aptitudes des hommes, de leurs conceptions des choses, de leurs attitudes à l'égard des problèmes généraux; c'est en un mot prendre conscience de leurs qualités et de leurs défauts.

Il faut en permanence veiller à une meilleure compréhension des positions réciproques, regarder l'essentiel d'abord et donner au détail la place qui lui revient.

Nos intérêts communs ne s'arrêtent pas à nos frontières. En travaillant pour notre bien d'abord, nous apporterons aussi notre pierre à l'édifice européen et à son indispensable équilibre.

L'essentiel est d'être crédible et d'avoir l'esprit d'accueil, ce tempérament propre à l'homme de science, qui permet d'observer avec intérêt ce qui est nouveau et d'accepter les évolutions inévitables.

La poursuite d'une action d'une Compagnie telle que la nôtre ne peut être assurée que grâce à l'appui des membres, conscients du rôle qu'elle est susceptible de jouer au plan de l'intérêt général, même si notre contribution au profit des sociétés importantes est insignifiante.

La défense de l'économie privée exige la participation de tous les adeptes de cette dernière, des plus importants aux plus modestes, et chacun devrait accepter cet indispensable acte de solidarité.

(Titre et sous-titres ont été ajoutés par la Rédaction)

L'accumulation des déséquilibres économiques

Allocution de Son Excellence M. Pierre Dupont, Ambassadeur de Suisse en France

PRISE DE CONSCIENCE

La crise pétrolière, nous le savons tous, a eu un profond retentissement et créé un véritable choc psychologique. D'un coup, parce que tout le monde était touché par la hausse du prix de l'essence et du mazout de chauffage, chacun, dans les couches les plus larges de la population, a pris conscience de la précarité d'une certaine forme de vie fondée sur l'énergie, donc, pour la majeure part, sur le pétrole. On n'avait guère envisagé que ce produit essentiel pût venir à manquer et on n'avait pas davantage entrevu les conséquences d'une telle pénurie. La crise a ressuscité le temps des routes sans voitures. Elle a paru un instant annoncer un retour à l'époque des terres d'autrefois non polluées par les usines, les engrais ou les pesticides. Elle a appelé l'attention sur le gaspillage, donc sur la nécessité de faire des économies dans le secteur privé, mais aussi dans les collectivités publiques et dans les dépenses de l'État.

On a vu récemment de puissantes fédérations de grands magasins en Suisse renoncer, pour des raisons d'économie, mais aussi d'écologie, à la distribution gratuite de sacs en papier. Cette mesure a rencontré la parfaite compréhension du public, alors qu'elle eut été inimaginale une année auparavant. Récemment, le peuple d'un de nos cantons a refusé un crédit de 50 millions qui lui était demandé pour la construction d'une route. Là encore un réflexe d'économie a joué dans le peuple suisse pourtant assez porté à suivre les suggestions de ses autorités. Mais il y a plus. Les initiatives populaires en matière économique sont déposées à une cadence accélérée depuis octobre dernier. Il y en a 27 actuellement en voie d'examen, et dix encore sont annoncées.

Les autorités, mais aussi les industriels, devront désormais compter avec une attitude beaucoup plus critique — et je dirai sainement critique — de l'opinion publique.

Pourtant, du point de vue économique, la situation reste dans l'ensemble favorable. La crise pétrolière, si elle a marqué un choc psychologique, ne s'est pas traduite en définitive par un réel choc économique. En novembre-décembre, où l'horizon était angoissant, on ne parlait plus de récession, mais de crise. Elle ne s'est pas produite. Il n'y a même pas pour le moment de récession. Tout au plus un ralentissement dans certains secteurs : en Suisse, le tourisme, la construction par exemple. Mais là, nous rejoignons ce que nous venons de voir, c'est-à-dire cette prise de conscience populaire vers une autolimitation de besoins, dont on n'aurait pas envisagé naguère l'opportunité.

STABILITÉ PRÉCAIRE

Pourtant, il ne faut pas se faire d'illusions. Nous sommes bel et bien entrés dans une phase nouvelle du point de vue économique. La stabilité continue dans l'expansion croissante dont notre pays — et d'autres encore, la France en particulier — bénéficiait depuis de longues années, a fait place à une stabilité précaire.

Je tiens pour un phénomène important la prise de conscience dont j'ai parlé tout à l'heure. Même si la crise du pétrole que nous avons connue s'estompe avec le temps, le choc psychologique n'est pas près de disparaître. Il sera entretenu — et je parle de la Suisse — en tout cas par le phénomène de l'inflation qui sensibilise la population suisse à un point considérable et par la détérioration des finances fédérales et cantonales qui tend à s'accélérer. En effet, jusqu'en 1970, le compte financier de la Confédération s'est soldé presque chaque année par des excédents. En 1973, le déficit a été de près de 800 millions de francs, alors que le budget n'en prévoyait que 200. En 1974, le déficit budgeté est de 206 millions, mais ce chiffre sera largement dépassé. Il en sera de même pour les années suivantes, puisqu'on envisage déjà des déficits de 1,5 milliard en 1975 et peut-être même de 4 milliards en 1976. Quant aux budgets cantonaux et communaux, ils atteignent dans l'ensemble un déficit de 1,8 milliard en 1974. Ce sont des chiffres que les collectivités suisses n'ont jamais enregistrés jusqu'ici.

Comment y remédier, puisque sur le plan fédéral la principale ressource, les douanes, diminue d'année en année? L'État devra renforcer ses impôts. « La Suisse ne peut pas éternellement, disait récemment notre nouveau Conseiller fédéral Chevallaz, Chef du Département des finances fédérales, faire la politique sociale de la Suède avec les impôts du Portugal ». Il faudra également comprimer les dépenses de l'État, qui a dû, dans les temps prospères, intervenir de plus en plus dans la vie économique du pays et par là assumer des charges considérables. Pourra-t-on revenir aussi facilement qu'on le croit à des budgets d'austérité? Sera-t-il aisé, dans ce temps où la valeur de l'argent fond par l'inflation, de demander encore

au peuple suisse un effort fiscal supplémentaire? La réforme des finances fédérales, dans le temps présent, ne va être chose facile.

Mais surtout, à mon sens, la crise pétrolière n'a été que la matérialisation spectaculaire, celle qui saute aux yeux, de ces nombreux et immenses problèmes qui commencent à se poser depuis un certain nombre d'années et auxquels, il faut bien le reconnaître, on n'arrive pas à trouver la solution.

UN MAL PROFOND

En premier lieu l'inflation. On s'alarmait, il y a quelques années, d'un taux de 3 à 4 %. Elle galope maintenant à l'allure de 12 à 13 % aux États-Unis et notre continent ne fait guère mieux. Les prix industriels, prévoit-on en France, subiront une augmentation de près de 16 % par rapport à l'an passé. En Suisse, l'indice des prix de gros était à fin mars de 18,4 % plus élevé que ceux de mars 1973. La hausse a été particulièrement forte pour les produits chimiques (+ 127 %). L'inflation est à l'évidence un phénomène grave par l'érosion monétaire qu'il entraîne, mais, à mon sens, ce qui est encore plus dangereux, c'est son influence désorganisatrice sur l'économie : revendications salariales, découragement de l'épargne, spéculation, mécontentement. Le mal est profond et les théories économiques sont incapables de trouver un remède sans mettre en péril d'autres données fondamentales telles que l'emploi ou l'expansion.

Autre problème non résolu : la réforme du système monétaire international. On n'en parle plus guère depuis que le dollar est redevenu, à la faveur des événements proche-orientaux, la monnaie de tout le monde. On a oublié l'acuité avec laquelle ce problème s'était pourtant posé il y a peu de temps encore et les secousses qu'il a valu aux monnaies des pays industriels. Il n'est pourtant qu'en veilleuse, à mon avis, et le temps n'est certainement pas éloigné où il va de nouveau resurgir avec la même force qu'auparavant, simplement parce qu'il existe en lui-même et que seule la crise née des événements d'octobre dernier en a provisoirement masqué l'existence en entraînant la remontée du dollar.

Les États-Unis le savent bien qui cherchent avec ténacité à mettre tous les atouts dans leur jeu. Mais l'exemple n'est guère suivi par l'Europe qui se cherche toujours et subit de plein fouet les aléas de notre vie économique, travaillée par des forces centrifuges. On peut se demander si les difficultés du temps présent ne vont pas faire renaître le protectionnisme qu'on voulait précisément supprimer. Quand on se souvient des difficultés incroyables qu'il a fallu affronter pour supprimer, dans les années d'après-guerre, le réseau presque inextricable des obstacles mis à la liberté des échanges et des paiements, on veut espérer que les pays ne se laisseront pas entraîner à restaurer ces barrières. Le danger est grand d'un retrait généralisé vers des positions nationales. Il convient de le dénoncer avec vigueur.

Je pourrais allonger la liste des problèmes complexes qui se posent à l'économie actuelle dans ce temps, que certains ont appelé celui de « l'économie perverse », où les remèdes classiques n'ont guère d'effet. On pourrait mentionner l'accès de plus en plus important des pays en voie de développement aux grands courants des échanges, celui des pays producteurs de pétrole avec leurs richesses immenses, celui des pays détenteurs exclusifs — ou presque — de certaines matières premières, le problème aussi du gigantisme, qu'il soit politique ou économique.

EXIGENCES DE LA CONCERTATION

Arrêtons-nous, car l'énumération pourrait paraître souligner un certain pessimisme quant à l'avenir. Tel n'est pas mon propos. Bien au contraire, arrivée à ce stade de développement, l'économie ne peut être jugée avec pessimisme ou optimisme. Ce n'est pas une attitude valable. Elle se transforme, avec une amplitude et une rapidité qui dépendent justement de la gravité des crises qu'elle doit surmonter. C'est donc à nous de définir vers quels buts finalement nous voulons la voir évoluer et nous efforcer d'y parvenir par une réflexion continue et par les impulsions que nous pouvons lui donner. Ces buts doivent tenir compte du courant d'opinion publique actuel qui veut un plus grand effort vers une discipline, un réexamen constant de ce qui est nécessaire ou superflu dans cette évolution économique où l'ampleur des problèmes risque de rejeter encore un peu plus à l'arrière-plan l'indispensable bon sens et la recherche de l'équilibre entre les divers intérêts en présence. Seule la claire vision d'une nécessaire concertation des intérêts entre chefs d'entreprises et travailleurs, entre États et particuliers, nous sauvera des mesures d'autorité vers lesquelles, si nous n'y prenons pas garde, nous risquerions d'être entraînés. La politique des prix et des salaires n'est peut-être pas inévitable si le bon sens l'emporte.

Les buts que nous devons chercher à atteindre doivent en tout cas s'inscrire également dans une collaboration sur le plan international, en soulignant aussi l'importance primordiale de celle qui doit exister entre pays ayant à faire face à de mêmes problèmes, entre voisins, aux destinées finalement bel et bien liées. « La Suisse, disait récemment M. l'Ambassadeur Jolles, dans une conférence prononcée à Genève, la Suisse qui a su défendre ses intérêts vitaux dans d'autres situations par une politique de strict bilatéralisme et qui est bien obligée de garder les moyens d'une telle politique, est prête à miser sur la coopération internationale qu'elle considère comme la carte la plus valable. Nous souhaitons qu'elle s'avère être, pour l'ensemble des pays, la voie la plus prometteuse. »

(Titre et sous-titres ont été ajoutés par la Rédaction.)

Rapport du Trésorier pour l'exercice 1973

Monsieur l'Ambassadeur, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous rendre compte des résultats de l'exercice clos au 31 décembre 1973.

Le Bilan et le Compte de Résultats tels que les Associations sont tenues de les présenter, font apparaître un résultat net bénéficiaire de F 743, après avoir enregistré des prévisions pour F 29 536, des profits divers pour F 2 915 et un solde positif d'exploitation proprement dit pour F 27 361.

Ce dernier chiffre se compare avec une perte de F 25 261 pour l'exercice précédent.

Schématiquement parlant, cette différence s'explique par un accroissement relativement substantiel des rentrées alors que les dépenses ont peu évolué. Ainsi note-t-on :

Aux recettes :

— un accroissement du montant des cotisations d'environ 7 % mais résultant essentiellement de la majoration décidée par le Conseil;

— une augmentation réjouissante de 19 % des recettes juridiques et commerciales et dont on ne peut que féliciter nos collaborateurs pour l'effort accompli;

— une certaine amélioration des recettes en relation avec nos diverses publications;

— un bénéfice de change dû à la fermeté du franc suisse contre une perte en 1972.

Aux dépenses :

— une progression relativement modérée de la masse salariale due, en grande partie, à certains aménagements dans le dispositif de notre personnel;

— une certaine stabilisation dans les frais généraux de fonctionnement et de gestion courante.

Concernant le Bilan, nous avons été amenés à inscrire deux provisions :

— l'une à l'Actif de F 10 336 pour dépréciation de notre portefeuille Titres en raison de la baisse des cours de nos Obligations résultant de l'augmentation généralisée des taux d'intérêts et de la dépréciation du Dollar.

— l'autre au Passif de F 19 200 pour congés payés afin de nous conformer aux dispositions légales en la matière.

Par rapport au Bilan de l'année précédente, on constate :

Au Passif :

— une variation des fonds propres de + 743 reflétant le résultat net de l'exercice énoncé plus haut. Il est à remarquer que les fonds propres qui se montent à F 214 646 trouvent leur contrepartie, d'une part dans des immobilisations et, d'autre part, dans le solde excédentaire des valeurs réalisables ou disponibles à court terme par rapport aux dettes à court terme. Ces fonds propres ne constituent donc pas une réserve disponible dans leur totalité.

— les dettes à court terme passent de F 276 006 à F 316 735, reflétant notamment un certain accroissement du découvert bancaire à fin d'exercice (ceci en relation avec des besoins de trésorerie) et la constitution de la provision pour congés payés.

A l'Actif :

— Dans leur ensemble, les valeurs immobilisées ne diminuent que de F 1 000 après, d'une part, la passation de l'annuité d'amortissement et, d'autre part, l'inscription sous forme de prêt à un Organisme de logement de la part de 0,9 % des salaires. Un petit investissement matériel de bureau a aussi été porté en immobilisation.

— Le stock de papier d'impression pour la revue se trouve passer de F 9 072 à F 13 990.

— Les valeurs réalisables ou disponibles à court terme sont en augmentation de F 37 561, bien qu'il ait été constitué une provision de F 10 936 pour dépréciation du portefeuille Titres. L'augmentation des comptes clients et débiteurs contribue à l'accroissement du découvert bancaire mentionné au passif.

Il y a lieu de noter que l'excédent des valeurs disponibles et réalisables à court terme sur les dettes à court terme revient de F 54 394 à F 51 223. Mais cet excédent de F 51 223 qui représente le véritable volant de trésorerie de votre Chambre, s'entend cette année après constitution de provisions pour F 29 536 comme indiqué plus haut. Par conséquent, du moment que la trésorerie n'a que très légèrement fléchi malgré l'inscription de provisions importantes, on peut en conclure que la situation financière continue d'apparaître saine au 31 décembre 1973.

Mais quelles peuvent-être les perspectives pour l'année 1974?

En raison des problèmes et des incertitudes de toutes sortes qui subsistent, les chefs d'entreprises se montrent très réservés dans leurs pronostics et avouent souvent naviguer à vue. Votre Chambre n'échappe pas non plus à ce contexte de 1974. Le budget présenté et approuvé récemment par votre Conseil, toutes choses demeurant égales, tend vers un simple équilibre des recettes et des dépenses.

Concernant les produits :

— une nouvelle augmentation des cotisations a été décidée mais il est impératif que le recrutement de nouveaux membres contribue aussi et surtout à l'amélioration des ressources;

— si l'on peut escompter à nouveau des revenus satisfaisants de nos activités dites juridiques et commerciales ainsi que du bulletin hebdomadaire, il est, par contre, beaucoup plus difficile de se prononcer sur ce que sera le résultat de la revue qui dépend essentiellement de l'attitude des annonceurs alors que, par ailleurs, les frais d'impression sont en forte hausse.

— une participation plus forte de nos membres aux manifestations organisées permettrait d'espérer la rentabilité de cette activité.

Du côté des dépenses, la plupart des postes devront supporter les effets d'une inflation dont il est difficile de définir à l'heure actuelle l'ampleur sur 12 mois. A noter que la masse salariale représente déjà un peu plus de 50 % des dépenses et que le 1er juillet prochain le loyer de vos bureaux, arrivant à fin de bail, se trouvera fortement majoré.

Les documents comptables ont été établis comme de coutume par la SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE FRANÇAISE D'EXPERTISE COMPTABLE et soumis aux Organes de Contrôles de votre Association.

Compte de résultats de l'exercice 1973

CHARGES	F	PRODUITS	F
Stocks au début de l'exercice	9 072,17	Stocks a la fin de l'exercice	13 990,46
Frais des publications	178 262,56	Produits des publications	280 459,98
Achats divers	477,03	Produits des manifestations	32 651,62
Frais des manifestations	31 555,70	Cotisations France et Suisse	571 640,23
Frais de personnel	575 130,24	Subvention Confédération Helvétique	49 000,00
Impots et taxes	60 380,57	Recettes juridiques et commerciales	95 945,86
Travaux, fournitures et services extérieurs	104 538,81	Recettes diverses	15 254,65
Transports et déplacements	21 571,00	Produits accessoires	3 525,75
Frais divers de gestion	82 440,60	Produits financiers	12 449,78
Frais financiers	2 667,18	Recettes des exercices antérieurs	98,80
Dotations aux amortissements	6 030,70	Recettes exceptionnelles	751,20
Dotations aux provisions	10 336,51	Différence de change	8 422,16
Dépenses des exercices antérieurs	652,31		
Dépenses exceptionnelles	331,74		
Excédent des recettes sur les dépenses	743,37		
	1 084 190,49		1 084 190,49

Bilan au 31 décembre 1973

ACTIF	Montants bruts	Amortissements ou provisions pour dépréciation	Montants nets	F
	F	F	F	
Immobilisations				
Mobilier et matériel de bureau	30 171,88	19 936,42	10 235,46	
Agencements, installations	4 203,67	3 797,00	406,67	
	34 375,55	23 733,42	—	10 642,13
Autres valeurs immobilisées				
Prêts à plus d'un an	54 990,52		54 990,52	
Titres de participation	83 500,00		83 500,00	
Dépôts et cautionnements	300,58		300,58	
	138 791,10	—		138 791,10
Valeurs d'exploitation				
Stocks de papier d'impression	13 990,46	—		13 990,46
Valeurs réalisables à court terme ou disponibles				
Clients	60 969,48		60 969,48	
État : impôts et taxes	352,23		352,23	
Autres débiteurs	45 824,13		45 824,13	
Comptes de régularisation - Actif	18 250,70		18 250,70	
Titres de placement et bons	184 069,71	10 336,51	173 733,20	
Banques	52 519,71		52 519,71	
Chèques postaux	13 852,90		13 852,90	
Caisse	2 455,47		2 455,47	
	378 294,33	10 336,51		367 957,82
				531 381,51

PASSIF	F	F
Capitaux propres et réservés		
Fonds propres au 31 décembre 1972	213 902,83	
Excédent des recettes sur les dépenses de l'exercice 1973	743,37	214 646,20
Dettes à court terme		
Fournisseurs	49 346,58	
Personnel	332,24	
État : impôts et taxes	5 592,89	
Autres créanciers	63 021,59	
Comptes de régularisation - Passif	53 696,05	
Banques	144 745,96	316 735,31
		531 381,51

Sur la base des travaux et contrôles auxquels nous avons procédé auprès de la CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE à Paris, nous certifions que les chiffres du Bilan au 31 décembre 1973 reproduit ci-dessus ressortent bien des livres et comptes de cette Association et reflètent effectivement la situation active et passive à cette date, et que les chiffres du compte de Résultats de l'exercice 1973 reproduit ci-dessus ressortent bien des livres et comptes de cette Association et traduisent effectivement les éléments de charges et produits de l'exercice considéré.

Paris, le 2 mai 1974.

Société fiduciaire française d'expertise comptable.
A. Gillet **J.-C. Boucq**
Experts comptables D.P.L.E. inscrits au Tableau de l'Ordre à Paris